



Le conseil Communautaire du 14 mars 2024

Procès Verbal

L'an 2024 le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain DENOYELLE.

Etaient présents :

Mme AUBRY Carole, Mme BALOSSO Angèle, Mme BEIRENS Odile, M. BERNARD Daniel, M. CARLE Bernard, M. COULY Gérard, M. DENOYELLE Sylvain, M. FRANCOIS Elisée, M. GRUNBLATT Jean-Paul, M. HENRY Bernard, M. JACQUEMIN Lionel, Mme KETTERER Catherine, M. KLEIN Joël, M. LACORDE Vincent, M. LARGE Dominique, Mme LARMINY Anne-Sophie, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. LOMBARD Daniel, Mme MARCUS Martine, M. OESCH Benjamin, M. PATE Guillaume, Mme PETITCOLAS Jacqueline, M. PLANTEGENET Lionel, Mme PREVILLE Marie-Thérèse, Mme REGE Nathalie, M. ROSENBERGER Philippe, M. ROUGIREL Gilles, M. VAUCELLE Jean-Claude

Procuration(s) :

M. ZINGERLE Jean Claude donne pouvoir à Mme BALOSSO Angèle

Etai(ent) absent(s) :

M. FISCHER Daniel, M. GODART Thierry, Mme HELLIN Marie-Christine, M. METTAVANT Stéphane, M. PETIT David, M. PIERRET Jérôme, Mme POIRIER Virginie, M. REUTER Bernard, M. ROCQUIN Denis, Mme ZINS Francine

Etai(ent) excusé(s) :

M. BRASSEUR Pierre, M. CRATZ Christian, Mme DEGOUTIN Lysiane, M. KOPOCZ Didier, M. ZINGERLE Jean Claude

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PETITCOLAS Jacqueline

Ordre du jour :

Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire et des Comptes 2023.

Délibération 20240314 01 Vote des comptes de gestion

- Après avoir écouté l'exposé du Président,

Il apparaît que les comptes de gestion établis par la Direction Générale des Finances Publiques sont parfaitement identiques aux comptes tenus par la Communauté de Communes.

Il est proposé d'approuver les comptes de gestion suivants :

- Compte de gestion du budget général
- Compte de gestion du budget ordures ménagères
- Compte de gestion du budget pôle médico-social
- Compte de gestion du budget SPANC

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

Votée à l'unanimité

Délibération 20240314 02 Vote du compte administratif 2023 – budget général

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le conseil communautaire après écouté l'exposé de la Vice-présidente,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	2 042 856,39
	Réalisé :	1 490 920,23
	Reste à réaliser :	428 800,00

Recettes	Prévu :	2 042 856,39
	Réalisé :	972 761,07
	Reste à réaliser :	298 000,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	3 958 823,77
	Réalisé :	3 262 597,91
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	3 958 823,77
	Réalisé :	4 126 583,85
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-518 159,16
Fonctionnement :	863 985,94
Résultat global :	345 826,78

Votée à l'unanimité

Délibération 20240314 03 Affectation du résultat 2023 – Budget général

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

réuni sous la présidence de Sylvain DENOYELLE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le conseil communautaire,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	259 193,00
- un excédent reporté de :	604 792,94
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	863 985,94
- un déficit d'investissement de :	518 159,16
- un déficit des restes à réaliser de :	130 800,00
Soit un besoin de financement de :	648 959,16
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	863 985,94
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	648 959,16
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	215 026,78
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	518 159,16

Votée à l'unanimité

Délibération 20240314 04 Vote du compte administratif 2023 – Budget OM

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Après avoir écouté la présentation de la Vice-présidente,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

	Dépenses	Prévu :	42 029,57
		Réalisé :	3 973,94
		Reste à réaliser :	0,00
	Recettes	Prévu :	42 029,57
		Réalisé :	39 990,53
		Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

	Dépenses	Prévu :	933 887,33
		Réalisé :	878 570,30
		Reste à réaliser :	0,00
	Recettes	Prévu :	933 887,33
		Réalisé :	871 467,52
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	36 016,59
Fonctionnement :	-7 102,78
Résultat global :	28 913,81

Votée à l'unanimité

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Après avoir écouté l'exposé de la Vice-présidente,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	35 108,90
	Réalisé :	34 932,81
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	35 108,90
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	70 291,33
	Réalisé :	32 572,13
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	70 291,33
	Réalisé :	26 593,50
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-34 932,81
Fonctionnement :	-5 978,63
Résultat global :	-40 911,44

Votée à l'unanimité

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

après avoir écouté l'exposé de la Vice-présidente,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	240 000,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	240 000,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	220 658,01
	Réalisé :	175 921,23
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	220 658,01
	Réalisé :	85 527,56
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	-90 393,67
Résultat global :	-90 393,67

Votée à l'unanimité

Le Président rappelle que pour faire face aux dépenses de travaux du LAPE, une ligne de trésorerie de 500 000€.

Après avoir sollicité plusieurs établissements bancaires il est proposé de retenir la proposition suivante ;

Etablissement retenu ; Caisse D'Epargne dans les conditions suivantes :

Montant : 500 000€ (Cinq cent mille euros)

Durée : 1 an

Taux : ESTER flooré + 0.90% fixe

Périodicité des intérêts : trimestriel

Commission d'intervention : 500€

Commission de non utilisation 0.2%

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité valide le recours à une ligne de trésorerie auprès de la Caisse D'Epargne dans les conditions telles qu'elles ont été définies et autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

Admissions en non valeur :

Monsieur le trésorier de Commercy sollicité pour l'exercice 2024, l'admission en non-valeur des sommes indiquées ci-dessous, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il lui appartiendrait de faire toute diligence pour obtenir leur paiement.

Pour l'ensemble des demandes, Monsieur le Trésorier a justifié le motif d'irrécouvrabilité, débiteur par débiteur, et indiqué les poursuites réalisées. Les listes adressées présentent une synthèse avec indication des catégories de produits et des années.

Les créances irrécouvrables pour admissions en non valeur s'élèvent à 3 364.37€ pour quatre redevables, titres des exercices de 2016 à 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte de ces créances et autorise le Président à émettre les mandats correspondants aux sommes indiquées.

Délibération 20240314 09 Dissolution Syndicat mixte du foyer logement d'Hannonville

Considérant l'article L5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que l'actif et le passif du syndicat mixte du foyer logement d'Hannonville a été repris par l'OHS en 2018 y compris les dettes,

Considérant que le personnel restant a démissionné au 31 décembre 2023,

Le Président propose de donner un avis favorable à la dissolution du syndicat mixte.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, se prononce favorablement pour la dissolution du syndicat mixte du foyer logement d'Hannonville.

Délibération 20240314 10 LAPE – Avenant Lot Gros Oeuvre

Suite à la démolition des habillages intérieurs et notamment du plafond, il a été constaté des dégâts importants sur la charpente et les noues.

La société acenor propose des réparations supplémentaires pour régler ces désordres avec un avenant d'un montant de 6 000€HT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le Président à signer l'avenant avec l'entreprise ACENOR.

Délibération 20240314 11 Contrats de reprise des déchets issus du tri sélectif

Dans le cadre de la gestion des déchets ménagers, les matières issues du tri sélectif sont reprises et valorisées par des organismes extérieurs.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer les nouveaux contrats de reprise pour la période 2024 – 2029.

Il s'agit des contrats suivants :

- Reprise des plastiques : valorplast
- Reprise de l'acier : Arcelor Mittal
- Reprise du carton : Revipac
- Reprise du papier : Norske
- Reprise du verre : OI Manufacturing
- Reprise de l'aluminium : Regeal Affimet

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'ensemble des contrats de reprise.

Le Conseil Communautaire de la Codecom Côtes de Meuse-Woëvre exprime son soutien au monde agricole et plus largement à la ruralité.

Les agriculteurs sont des acteurs très présents sur le territoire intercommunal. La diversité des productions (élevage, céréales, arboriculture, viticulture,) en fait un territoire riche en paysages variés et dynamique en emplois liés à ces différentes productions. Les haies, les prairies sont le fruit de la tradition d'élevage. Les côtes offrent des terroirs idéaux pour la vigne et les vergers. Cette richesse que l'on doit à des générations de femmes et d'hommes et à celles et ceux qui s'emploient actuellement à la faire vivre, doit être préservée, soutenue, encouragée.

Le monde agricole n'est pas uniforme, mais il est à la jonction entre notre nourriture, notre santé et notre paysage et notre environnement. Or, certains de ses acteurs ne trouvent pas à vivre décemment de leur métier. Un non-sens et une indignité absolus.

Les mobilisations actuelles témoignent d'une crise multiple, profonde et ancienne. Les raisons sont connues de l'ensemble de la profession. Il ne nous appartient pas de faire la liste des solutions qu'elle connaît mieux que nous.

La Communauté de Communes depuis de nombreuses années initie des actions pour dynamiser et accompagner le tissu agricole local :

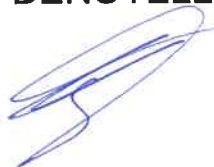
- Par la restauration collective avec les achats de produits locaux et une montée en puissance de la commande publique ces dernières années avec la plateforme agrilocal55.
- Par la mise en lumière de nos paysages remarquables façonnés par l'activité humaine à travers le Plan Paysages des Côtes de Meuse. Dispositif unique en Meuse, qui a permis de resserrer le partenariat avec la Chambre d'Agriculture et le Parc Naturel Régional de Lorraine. Le Plan Paysage a également structuré l'IGP des Côtes de Meuse et accompagne l'Arboriculture.
- Par la compétence hydraulique et la création de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et de divers dispositifs visant à la qualité des eaux et les plantations de haies dans le cadre de la trame verte et bleue.
- Par la planification avec la mise en œuvre du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui s'est accompagné par un diagnostic agricole.

Par cette motion et les actions engagées, les élus de la Communauté de Communes déclarent leur profond attachement à la profession agricole et appelle le gouvernement à entendre la détresse de ce secteur et à accompagner au mieux les agriculteurs avec des mesures adaptées aux besoins des différentes filières.

Les élus pensent que notre futur commun est lié à une Agriculture nourricière, qualitative, rémunératrice, préservant et valorisant les paysages ruraux et garante de l'attractivité et du dynamisme du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 21h30.

Président,
Sylvain DENOYELLE



La Secrétaire de Séance
Jacqueline PETITCOLAS

